

Spécial n° 7 d'août 2019

N° 2019 08 7

Lundi 19 août 2019

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

ww.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

SECRETARIAT GENERAL

Bureau des finances des collectivités (BFC)

Arrêté n° 1121-19-13002 modificatif n°3 portant nomination d'un régisseur et d'une régisseuse suppléante auprès de la direction départementale de sécurité publique de l'Orne

DIRECTION DE L' ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Centre pénitentiaire Alençon – Condé sur Sarthe

Affectation des détenus en cellule – délégation de signature DS n° 35-2019 (Annule et remplace DS n° 31-2019)

Décision de procéder à la fouille d'une personne détenue délégation de signature (Annule et remplace DS n° 32-2019)

Condition d'accès à l'armurerie DS n° 37-2019 (Annule et remplace DS n° 33-2019)

Délégation de signature DS n° 38-2019 (Annule et remplace DS n° 34-2019)

ARRETE MODIFICATIF N°3

**portant nomination d'un régisseur et d'une régisseuse suppléante auprès de la direction
départementale de sécurité publique de l'Orne**

NOR : 1121-19-13002

La Préfète de l'Orne,
Chevalier de la légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,

Vu le code de la route et notamment son article L 121-4 ;

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 529 à 529-11 ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et de contraventions, notamment ses articles 5 à 10 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2012-1387 du 10 décembre 2012 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2014-96 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, fixant le taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics, ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 23 décembre 1999 relatif au paiement des amendes forfaitaires et amendes forfaitaires minorées afférentes aux contraventions du code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs, modifiant l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 mai 1993 cité supra ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

Vu l'arrêté du 8 août 2019 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'orne n° 1121-17-13006 du 18 janvier 2018 portant institution d'une régie de recettes départementale auprès de la direction départementale de sécurité publique de l'Orne ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'orne n° 1121-17-13007 du 18 janvier 2018 portant nomination d'une régisseuse de recettes, de régisseuses suppléantes et de mandataires auprès de la direction départementale de sécurité publique de l'Orne ;

Vu l'arrêté modificatif n°2 - 1121-19-13001 du 5 juin 2019 portant nomination d'un régisseur suppléant auprès de la direction départementale de sécurité publique de l'Orne ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'orne n° 1123-2018-00015 du 6 août 2018 donnant délégation de signature à Mme Véronique CARON, secrétaire générale de l'orne ;

Vu l'instruction du ministère de l'intérieur du 24 octobre 2016 relative à l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations par les régies de recettes de la police nationale ;

Vu le courrier du directeur départemental de la sécurité publique d'Alençon du 11 juillet 2019 sollicitant le changement de régisseur et régisseur suppléant ;

Vu l'avis conforme de la direction régionale des finances publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine du 8 août 2019

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté modificatif n° 2 - 1121-19-13001 de la Préfète de l'Orne du 5 juin 2019 portant nomination d'un régisseur suppléant auprès de la direction départementale de sécurité publique de l'Orne est modifié comme suit :

- Monsieur François BERTRAND, secrétaire administratif, né le 07/10/1979 à Barentin (76), est désigné régisseur ,


- Madame Nathalie BROSSAIS, adjointe administrative principale 2ème classe, née le 12 décembre 1985 à Caen (14), est désignée régisseuse suppléante.

Article 2 : Le reste sans changement

Article 3 : Le présent arrêté est notifié auprès de la circonscription de sécurité publique d'Alençon.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de l'orne, le directeur régional des finances publiques de Bretagne et d'Ille et Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Orne.

Fait à Alençon, le 14 août 2019


Chantal CASTELNOT

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Alençon-Condé sur Sarthe,

Le 16 août 2019

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

CENTRE PÉNITENTIAIRE
ALENCON-CONDE SUR SARTHE

AFFECTATION DES DETENUS EN CELLULE-DELEGATION DE SIGNATURE

DS N° 35-2019

(Annule et remplace DS N° 31-2019)

DECISION

Monsieur Jean-Paul CHAPU, Directeur des Services Pénitentiaires, Chef d'établissement du CP d'Alençon-Condé sur Sarthe,

Vu la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009

Vu les décrets du 23 décembre 2010

Vu le décret n°2013-368 du 30 avril 2013

Vu le Code de procédure pénale et notamment les articles R57-6-18, son annexe et R 57-6-24

Décide :

Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, au nom du chef d'établissement, toute décision visant à l'affectation en cellule des détenus selon les termes des articles susvisés :

Madame Emmanuelle COSTES, Adjointe au chef d'établissement
Monsieur Fouaad SIKOUK, Directeur adjoint

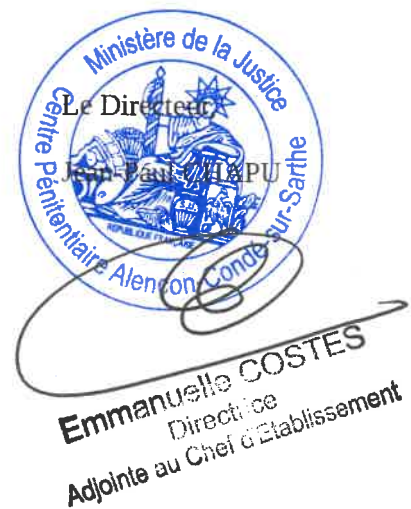
Les Officiers,

Mikaël BIHAN
François-Xavier BRAND
Chloé LAMIRAND
Guillaume PRIMAS
Stéphane QUENOUILLE
Julia RIQUET
Didier VAULOUP

Les Premiers Surveillants,

Thierry ARMOUET
Romain BOURBIER
Martial BRIENS
José CARDOSO
Miguel CARDOSO
Emmanuel CHOPIN
Jonathan DUEZ
Nicolas FERRON
Rosine GATOUX
Lionel GERMANN
Yanis GIBOYAU
Jean-Emmanuel HOARAU
Jérôme JEGARD
Fabien JUSTE
Yoan LEVEQUE
Laëtitia LONCLE
Romain MARQUES
Yann PHILIPPART
Nicolas PERRIN
Dominique POIX
Aurore RUDEAU
Christelle SCHWICKERT
Gabrielle SOUPAYA
Catherine TRESALLET
William VILAIN
Katia VINGANTE
Daniel WUILBAUT

dans le cadre de leurs attributions respectives.



Diffusion :

Direction
Officiers
Premiers Surveillants
BGD
Archives

**Centre Pénitentiaire
Alençon-Condé-sur-Sarthe**

Route du Pont Percé
Route Départementale 112
61250 CONDE-SUR-SARTHE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

CENTRE PÉNITENTIAIRE
ALENCON-CONDE SUR SARTHE

Alençon-Condé sur Sarthe,

Le 16 août 2019

DECISION DE PROCEDER A LA FOUILLE D'UNE PERSONNE DETENUE
DELEGATION DE SIGNATURE

DS N° 36-2019

(Annule et remplace DS N°32-2019)

DECISION

Monsieur Jean-Paul CHAPU, Directeur des Services Pénitentiaires, Chef d'établissement du CP d'Alençon-Condé sur Sarthe,

Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R.57-6-24 et D.275,

Décide :

Reçoivent délégation permanente à l'effet de décider de procéder à la fouille d'une personne détenue, au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés :

Madame Emmanuelle COSTES, Adjointe au chef d'établissement
Monsieur Fouaad SIKOUK, Directeur adjoint
Madame Nathalie TOLLEMER, Attachée principale d'Administration de l'État
Madame Marie-Christine PANARDIE, Attachée d'Administration de l'État

dans le cadre de leurs attributions,

Les officiers:

Mikaël BIHAN
François-Xavier BRAND
Chloé LAMIRAND
Guillaume PRIMAS
Stéphane QUENOUILLE
Julia RIQUET
Didier VAULOUP

dans le cadre de leurs attributions respectives,

Centre Pénitentiaire
Alençon-Condé-sur-Sarthe

Route du Pont Percé
Route Départementale 112
61250 CONDE-SUR-SARTHE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Les premiers surveillants:

Thierry ARMOUET
Romain BOURBIER
Martial BRIENS
José CARDOSO
Miguel CARDODO
Emmanuel CHOPIN
Jonathan DUEZ
Nicolas FERRON
Rosine GATOUX
Lionel GERMANN
Yanis GIBOYAU
Jean-Emmanuel HOARAU
Jérôme JEGARD
Fabien JUSTE
Yoan LEVEQUE
Laëtitia LONCLE
Romain MARQUES
Yann PHILIPPART
Nicolas PERRIN
Dominique POIX
Aurore RUDEAU
Christelle SCHWICKERT
Gabrielle SOUPAYA
Catherine TRESALLET
William VILAIN
Katia VINGANTE
Daniel WULBAUT

dans le cadre de leurs attributions respectives.



Diffusion :

Direction
Attachées d'administration de l'État
Officiers
Premiers surveillants

**Centre Pénitentiaire
Alençon-Condé-sur-Sarthe**

Route du Pont Percé
Route Départementale 112
61250 CONDE-SUR-SARTHE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Alençon-Condé sur Sarthe,

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

Le 16 août 2019

CENTRE PENITENTIAIRE
ALENCON-CONDE SUR SARTHE

CONDITIONS D'ACCES A L'ARMURERIE

DS N° 37-2019

(Annule et remplace DS N° 33-2019)

Je soussigné, Jean-Paul CHAPU, Directeur des Services Pénitentiaires, Chef d'établissement du CP d'Alençon-Condé-sur-Sarthe, donne délégation pour pénétrer dans l'armurerie aux personnels suivants :

1) Accès **permanent** dans le cadre de leur mission de sécurité et de contrôle :

- | | |
|--------------------------------|---|
| ➤ Mme Emmanuelle COSTES | Adjointe au chef d'établissement |
| ➤ M. Fouaad SIKOUK | Directeur adjoint |
| ➤ Mme Nathalie TOLLEMER | Attachée principale d'administration de l'État |
| ➤ Mme Marie-Christine PANARDIE | Attachée d'administration de l'État |
| ➤ M. Didier VAULOUP | Lieutenant pénitentiaire - Chef de détention |
| ➤ Mme Magalie DUBREUIL | Major – Formatrice |
| ➤ Mme Yoan LEVEQUE | Premier surveillant, Armurier |
| ➤ M. Stéphane QUENOUILLE | Lieutenant pénitentiaire, Responsable sécurité |
| ➤ M. Daniel WUILBAUT | Premier surveillant, Moniteur de tir associé |
| ➤ M. Stanislas LALLET | Surveillant, Adjoint au moniteur de tir (titulaire) |
| ➤ M. Adrien LESOURD | Surveillant, Adjoint au moniteur de tir (titulaire) |
| ➤ M. Kévin DANIEL | Surveillant, Adjoint au moniteur de tir (titulaire) |
| ➤ M. Nicolas FERRON | Premier surveillant, Adjoint au moniteur de tir (suppléant) |

Personnel administratif (service Économat)

- | | |
|--|--------------------------|
| ➤ Dominique GRANDADAM | Secrétaire administratif |
| <i>(accompagné dans le cadre de l'inventaire des munitions)</i> | |
| ➤ Sylvie BEUCHER | Adjointe administrative |
| <i>(accompagnée dans le cadre de l'inventaire des munitions)</i> | |

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2) Accès en situation d'urgence, sur ordre de la hiérarchie, conformément aux dispositions de la circulaire NORJUSK 1240045 du 12 décembre 2012 pour préparer une intervention avec usage des armes sous réserve des articles D218 et D267 du Code de Procédure Pénale.

Officiers pénitentiaires

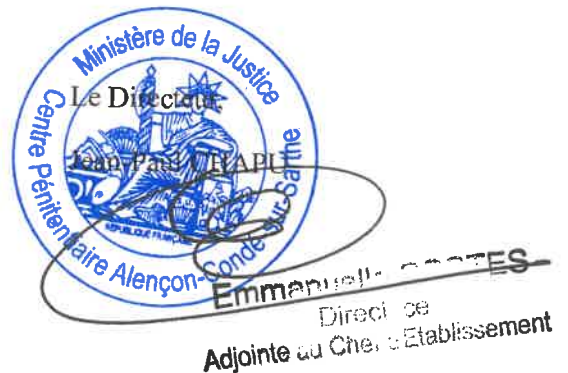
- Mikaël BIHAN
- François-Xavier BRAND
- Chloé LAMIRAND
- Guillaume PRIMAS
- Julia RIQUET

Premiers surveillants pénitentiaires

- Thierry ARMOUET
- Romain BOURBIER
- Martial BRIENS
- José CARDOSO
- Miguel CARDOSO
- Emmanuel CHOPIN
- Jonathan DUEZ
- Rosine GATOUX
- Lionel GERMANN
- Yanis GIBOYAU
- Jean-Emmanuel HOARAU
- Jérôme JEGARD
- Fabien JUSTE
- Laëtitia LONCLE
- Romain MARQUES
- Yann PHILIPPART
- Nicolas PERRIN
- Dominique POIX
- Aurore RUDEAU
- Christelle SCHWICKERT
- Gabrielle SOUPAYA
- Catherine TRESALLET
- William VILAIN
- Katia VINGANTE

Diffusion :

Direction
Attachées d'administration d'État
Officiers
Major
Premiers surveillants
Services économiques
Adjoints au moniteur de tir





MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Alençon-Condé sur Sarthe,

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

Le 16 août 2019

CENTRE PÉNITENTIAIRE ALENCON-CONDE SUR SARTHE

DELEGATION DE SIGNATURE

DS N° 38-2019

(Annule et remplace DS N°34-2019)

DECISION

Vu la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009

Vu les décrets du 23 décembre 2010

Vu le décret n°2013-368 du 30 avril 2013

Vu le Code de procédure pénale et notamment les articles R57-6-18, son annexe, R 57-6-24 et R57-7-5

Monsieur Jean-Paul CHAPU, Directeur des Services Pénitentiaires, Chef d'établissement du CP d'Alençon-Condé sur Sarthe

DECIDE

Délégation permanente de signature est donnée à :

Madame Nathalie TOLLEMER, Attachée principale d'Administration de l'État
Madame Marie-Christine PANARDIE, Attachée d'Administration de l'État

Aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de décider d'engager des poursuites à l'encontre des personnes détenues ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline.

Centre Pénitentiaire
Alençon-Condé-sur-Sarthe

Route du Pont Percé
Route Départementale 112
61250 CONDE-SUR-SARTHE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Aux officiers :

Monsieur Mikaël BIHAN
Monsieur François-Xavier BRAND
Madame Chloé LAMIRAND
Monsieur Guillaume PRIMAS
Monsieur Stéphane QUENOUILLE
Madame Julia RIQUET

Aux premiers surveillants :

Monsieur Thierry ARMOUET
Monsieur Romain BOURBIER
Monsieur Martial BRIENS
Monsieur José CARDOSO
Monsieur Miguel CARDOSO
Monsieur Emmanuel CHOPIN
Monsieur Jonathan DUEZ
Monsieur Nicolas FERRON
Madame Rosine GATOUX
Monsieur Lionel GERMANN
Monsieur Yanis GIBOYAU
Monsieur Jean-Emmanuel HOARAU
Monsieur Jérôme JEGARD
Monsieur Fabien JUSTE
Monsieur Yoan LEVEQUE
Madame Laëtitia LONCLE
Monsieur Romain MARQUES
Monsieur Yann PHILIPPART
Monsieur Nicolas PERRIN
Monsieur Dominique POIX
Madame Aurore RUDEAU
Madame Christelle SCHWICKERT
Madame Gabrielle SOUPAYA
Madame Catherine TRESALLET
Monsieur William VILAIN
Madame Katia VINGANTE
Monsieur Daniel WUILBAUT

Aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire

Diffusion :

Direction
Attachées d'administration d'État
Officiers
Affichage en salle de commission de discipline
BGD/Secrétariat de direction

**Centre Pénitentiaire
Alençon-Condé-sur-Sarthe**

Route du Pont Percé
Route Départementale 112
61250 CONDE-SUR-SARTHE

